



HAL
open science

Casse-cou, embourser, ennoblir : sur trois mots prononcés par le marquis et le comte de La Mole

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

Takeshi Matsumura. Casse-cou, embourser, ennoblir : sur trois mots prononcés par le marquis et le comte de La Mole. 2021. ⟨halshs-03331669⟩

HAL Id: halshs-03331669

<https://shs.hal.science/halshs-03331669v1>

Submitted on 2 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

GLALICEUR

numéro 31

le 2 septembre 2021

Groupe de recherche
sur la **L**Angue et la **L**ittérature françaises
du **C**entre et d'**aillEURs**
(Tokyo)

contact : glaliceur2019@gmail.com

Casse-cou, embourser, ennoblir :
sur trois mots prononcés par le marquis et le comte de La Mole

Takeshi MATSUMURA

Dans une note marginale de *Lucien Leuwen*, Stendhal a indiqué comme une *recette littéraire* qui l'a guidé : « Quand je veux rapprocher les gens de l'œil du lecteur, leur donner des monologues ou les faire parler¹. » Comme pour répondre à cette remarque, Yves Ansel et Xavier Bourdenet soulignent à juste titre, en parlant d'une expression familière dont Madame Kortis se sert dans le même roman, que l'auteur s'est efforcé, en bon romancier, de « reproduire le niveau de langue des différents locuteurs² ». Ce souci pour différencier les façons de parler des personnages se retrouve dans d'autres œuvres et les éditeurs donnent souvent des observations utiles sur des mots ou des expressions que prononce tel ou tel personnage.

Dans le présent article, je vais examiner rapidement trois mots qui dans *Le Rouge et le Noir* sont mis dans la bouche du marquis de La Mole et de son fils. « Les travaux consacrés au roman de Stendhal [...] » étant « extrêmement nombreux » comme Victor Del Litto l'a dit il y a un demi-siècle³, rien qu'à parcourir les titres des études accumulées jusque-là et aussi depuis lors, on a l'impression que tous les détails du texte sont passés au peigne fin par les innombrables spécialistes. Il est probable que les hypothèses que je soumetts à la sagacité des lecteurs ont été déjà formulées quelque part. Si pourtant je les publie ici, c'est d'une part parce que je ne les ai pas vues dans les éditions consultées et de l'autre parce qu'elles seront peut-être de quelque utilité pour certains amateurs, à qui aucun aspect du roman n'est étranger.

* * *

Commençons par un mot utilisé par le marquis de La Mole. Il s'agit du verbe transitif *ennoblir* au sens d'« anoblir (quelqu'un), conférer la noblesse à (quelqu'un) », qui apparaît dans le chapitre VII « Une attaque de goutte » du livre second du *Rouge et le Noir*. Notre personnage l'emploie dans un de ses monologues en réfléchissant sur les actions récentes de Julien Sorel. Citons la phrase qui le contient d'après l'édition originale :

¹ *Lucien Leuwen, Manuscrit autographe, Texte établi, présenté et annoté par Yves Ansel et Xavier Bourdenet*, dans Stendhal, *Œuvres romanesques complètes, Édition établie par Yves Ansel, Philippe Berthier et al.*, Paris, Gallimard, 2005-2014, Bibliothèque de la Pléiade, 3 vol. (= ORC), t. II (tirage de 2015), p. 636. Dans les citations, sauf indication contraire, c'est moi qui souligne.

² *Ibid.*, p. 1325.

³ Voir sa postface pour Stendhal, *Le Rouge et le Noir, Texte établi et annoté avec une introduction historique par Jules Marsan, Préface de Paul Bourget, [...], Nouvelle édition établie sous la direction de Victor Del Litto et Ernest Abravanel*, s.l. [Genève], Cercle du bibliophile, s.d. [1968], 2 vol., t. II, p. 625.

Son procédé de ce matin est noble, pensa le marquis, et moi *je l'ennoblis*⁴.

Sur la partie que j'ai soulignée, les éditeurs⁵ ne se sont pas comportés tous de la même façon. Parmi ceux que j'ai consultés, la presque totalité a rejeté la leçon originale et l'a corrigée en *je l'anoblis*. À ce groupe appartiennent Jules Marsan⁶, Henri Martineau⁷, Victor Del Litto⁸, Pierre-Georges Castex⁹, Anne-Marie Meininger¹⁰, Marie Parmentier¹¹ et Michel Crouzet¹². Sauf erreur de ma part, aucun d'entre eux n'ayant indiqué son intervention, on s'apercevrait difficilement que l'on a sous les yeux un texte *amélioré*. Il me semble que ces spécialistes ont considéré qu'il s'agissait d'une « faute typographique évidente¹³ », d'un « lapsus évident¹⁴ » ou d'une « coquille évidente¹⁵ », qu'il fallait corriger le texte de 1830 sans autre forme de procès et qu'il était superflu d'en avertir les lecteurs. Ont-ils eu raison ? Apparemment Yves Ansel¹⁶ a jugé qu'ils ont eu tort de corriger leur texte de base. À ma connaissance, c'est le seul éditeur à avoir conservé *ennoblir*. On peut regretter qu'il n'ait pas annoté le passage. Sans doute, ayant trouvé cette leçon excellente, n'a-t-il pas éprouvé la nécessité de justifier son choix. Mais si un lecteur qui connaissait jusqu'ici *Le Rouge et le Noir* d'après une des éditions modernes avait rencontré la phrase en question dans cette publication de 2005, il se serait probablement demandé avec anxiété si le verbe *ennoblir* à la place d'*anoblir* n'était pas une coquille glissée par un typographe étourdi

⁴ *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX^e siècle*, par M. de Stendhal, Paris, A. Levavasseur, 1831 (que je désigne par « édition originale »), 2 vol., t. II, chapitre VII, p. 83.

⁵ On ne voit pas ce que Mariella Di Maio a pensé de la leçon originale, car elle n'a pas annoté la traduction italienne (« e io ne farò un nobile »), voir Stendhal, *Romanzi e racconti, a cura di Mariella Di Maio con un saggio introduttivo di Michel Crouzet, Traduzione di Maurizio Cucchi*, t. I, Milan, Arnoldo Mondadori, 1996 ; 2008, p. 584.

⁶ *Id.*, *Le Rouge et le Noir, Texte établi et annoté avec une introduction historique par Jules Marsan, Préface de Paul Bourget*, Paris, Champion, 1923, 2 vol., t. II, p. 85.

⁷ *Id.*, *Romans et nouvelles, Texte établi et annoté par Henri Martineau*, Paris, Gallimard, 1952, Bibliothèque de la Pléiade, 2 vol., t. I (tirage de 1966), p. 480 ; *id.*, *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX^e siècle, Texte établi avec introduction, bibliographie, chronologie, notes et variantes par Henri Martineau*, Paris, Garnier, 1960, p. 275.

⁸ *Id.*, *Le Rouge et le Noir, Préface et notes de Victor Del Litto*, Lausanne, Rencontre, 1961, p. 332.

⁹ *Id.*, *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX^e siècle, Texte établi avec sommaire biographique, introduction, bibliographie, variantes, notes et dossier documentaire par Pierre-Georges Castex*, Paris, Garnier, 1973, p. 264. Il y a certes une longue note (p. 593-594) sur le passage, mais elle porte sur l'erreur de « certains commentateurs » qui se sont imaginé que le héros était d'origine noble et elle ne dit rien sur le rejet de la leçon originale.

¹⁰ *Id.*, *Le Rouge et le Noir, Préface de Jean Prévost, Édition établie et annotée par Anne-Marie Meininger*, « *Le Rouge et le Noir : esthétiques et valeurs* », dossier pédagogique par Catherine Botterel, Paris, Gallimard, 2000 et 2020, Folio classique, p. 381.

¹¹ *Id.*, *Le Rouge et le Noir, Présentation, notes, dossier, chronologie, bibliographie par Marie Parmentier*, Paris, Flammarion, 2013, GF Flammarion, p. 348.

¹² *Id.*, *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX^e siècle, Préface, commentaires et notes de Michel Crouzet*, Paris, Librairie générale française, 2020, Livre de poche Classiques, p. 405.

¹³ Selon l'expression d'Henri Martineau dans son édition citée de Garnier, p. XXXI. Il a même déclaré : « Encore les leçons nouvelles que j'ai cru devoir lui substituer sont-elles *toujours* signalées dans les notes. »

¹⁴ Selon l'expression de Pierre-Georges Castex, *op. cit.*, p. 1.

¹⁵ Selon l'expression de Marie Parmentier, *op. cit.*, p. 32.

¹⁶ Stendhal, *Le Rouge et le Noir, Texte établi, présenté et annoté par Yves Ansel, ORC*, t. I, 2005 (tirage de 2017), p. 598.

malgré la vigilance de l'éditeur scientifique. Puisque ce dernier destine son travail surtout aux *lecteurs amateurs*¹⁷, il aurait pu mettre un petit commentaire pour les rassurer et leur expliquer pourquoi en s'opposant à ses prédécesseurs il a gardé la leçon de 1830.

Pour savoir laquelle des deux positions est bonne, il n'est pas inutile de consulter nos instruments de travail. L'article *ennoblir* du *Trésor de la langue française*¹⁸ nous apprend que ce verbe, qui a le sens usuel de « donner les qualités physiques ou morales propres (ou supposées telles) à la noblesse », est employé aussi comme synonyme d'*anoblir*. Certes, il qualifie cet emploi de *vieux* et de *rare*, mais il cite un exemple de 1831, tiré de l'*Histoire romaine* de Jules Michelet¹⁹. Ainsi, on voit qu'à l'époque de la publication du *Rouge et le Noir*, le verbe *ennoblir* pouvait signifier « anoblir ». L'indication du *TLF* complète le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg²⁰, qui dans son article *nobilis* (t. VII, p. 159b) attribue à cet emploi les fourchettes chronologiques de 1456 à 1700.

Le *Dictionnaire de l'Académie française* nous offre des informations précieuses sur l'usage de l'époque et le jugement que l'on lui portait²¹. Parmi ses différentes versions, celle de 1798 et celle de 1835 sont les plus pertinentes en l'occurrence. La première signale dans son article *ennoblir* : « On confond souvent *Ennoblir* avec *Anoblir* : le dernier mot ne se prend que pour donner la noblesse²² », tandis que la seconde dit : « Il ne faut pas confondre *Ennoblir* avec *Anoblir*, qui signifie, Donner, conférer la noblesse²³ ». Les Académiciens ont ainsi constaté qu'il y avait une fâcheuse confusion des deux verbes chez les locuteurs. Pour confirmer cet état, on peut citer des occurrences du XVIII^e siècle et du premier tiers du XIX^e siècle ; je pense entre autres à *La Tontine* de Le Sage²⁴ représentée en 1732, et au *Pâtissier usurpateur, pièce historique en cinq petits actes* de Simonnin, Benjamin et Théodore II²⁵,

¹⁷ Voir *ibid.*, p. 988-989. Sur ce point, voir mon article « *Brune, lisard, pompon* : notes lexicographiques sur *Le Rouge et le Noir* », dans *Glaliceur*, 30, 2021, p. 1-2.

¹⁸ Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol. ; je désigne ce dictionnaire par *TLF*.

¹⁹ Voir Jules Michelet, *Histoire romaine, Première partie : République*, t. II, Paris, Hachette, 1831, p. 188 : « [...] mais ces patriciens n'étaient plus des patriciens, c'étaient pour la plupart des plébéiens *ennoblis* ; [...] »

²⁰ Bâle, etc., Zbinden, etc., 1922-2002, 25 vol. ; je désigne ce dictionnaire par *FEW*.

²¹ Voir le site internet : <http://www.dictionnaire-academie.fr/> (consulté le 27 août 2021).

²² *Dictionnaire de l'Académie française, revu, corrigé et augmenté par l'Académie elle-même, Cinquième édition*, Paris, Smits, an VII, 2 vol., t. I, p. 496b ; souligné par l'auteur.

²³ *Dictionnaire de l'Académie française, Sixième édition*, Paris, Didot, 1835, 2 vol., t. I, p. 647b ; souligné par l'auteur.

²⁴ Voir *Œuvres choisies de Le Sage*, Paris, Didot, 1813, p. 216-217, dernière scène : « CRISPIN. / Il me prend tout-à-coup fantaisie de me marier aussi et d'épouser cette fille-là. (Montrant Frosine.) / M. TROUSSE-GALANT, à Crispin. / Quoi ! monsieur le colonel, vous voulez épouser la suivante, après avoir refusé la maîtresse ? / FROSINE. / Pourquoi non ? / CRISPIN. / Je l'*ennoblis*. Touche-là, Frosine : de soubrette, je te fais femme de qualité. / FROSINE. / La métamorphose n'est pas neuve. »

²⁵ Voir *Le Pâtissier usurpateur, pièce historique en cinq petits actes*, par MM. Simonnin, Benjamin et Théodore II, représentée, pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de la Gaîté, le 4 décembre 1830, Paris, Hardy, 1831, Acte III, scène III, p. 31 : « SIMON [= agent de la cour de Rome]. / Sire, c'est qu'il est contre l'usage d'élever ainsi sans motif une plébéienne. / LAMBERT [= pâtissier-traiteur]. / C'est justement par ce qu'elle est plébéienne que je l'*ennoblis* ; sans cela, pardine, je l'aurais laissée comme elle était : [...] »

représentée en 1830. Dans les deux pièces, le héros déclare : « Je l'ennoblis » au lieu de dire « Je l'anoblis », de la même manière que le marquis de La Mole. Si l'on tient compte de cette situation linguistique, il ne sera pas étonnant que Stendhal ait fait sciemment prononcer le mot *ennoblir* à son personnage, car à cet ultra et intime de Charles X, inspiré du duc Édouard de Fitz-James selon Anne-Marie Meininger²⁶, convient tout à fait la tournure vieillie.

* * *

La manière de parler de Norbert, comte de La Mole, nous intéresse également. Examinons d'abord le substantif masculin *casse-cou* (ou *cassecou* selon l'orthographe de l'édition originale). Il figure à la fin du chapitre III « Les premiers pas » du livre second du *Rouge et le Noir*. En rentrant d'une promenade à cheval au cours de laquelle le fils du marquis a vu Julien Sorel faillir tomber vingt fois, il le présente à sa sœur. C'est sa réplique qui mérite d'attirer notre attention :

Je vous présente un hardi *cassecou*²⁷.

Sauf erreur de ma part, aucun des éditeurs consultés²⁸ n'a commenté le mot²⁹, probablement parce qu'ils ont considéré qu'il ne posait pas de problème. Toutefois, l'interprétation du passage ne me paraît pas si limpide³⁰. Si l'on exclut le sens de « personnage de peu d'importance chargé d'une mission périlleuse » qui, bien que connu depuis 1785 chez Beaumarchais³¹, ne me semble pas convenir au contexte, le terme a-t-il celui, courant d'aujourd'hui, de « personne qui s'expose, sans réflexion, à un danger, qui commet témérairement des imprudences³² » ? Pour répondre à la question, il faudra savoir depuis quand cet emploi est attesté. L'article *casse-cou* du *TLF* lui attribue comme première

²⁶ Voir *op. cit.*, p. 711-714.

²⁷ *Le Rouge et le Noir*, édition originale, t. II, chapitre III, p. 574.

²⁸ Voir Jules Marsan, *op. cit.*, p. 39 ; Henri Martineau, édition citée de l'ancienne Pléiade, p. 455 et celle de Garnier, p. 248 ; Victor Del Litto, édition citée de Rencontre, p. 304 ; Pierre-Georges Castex, *op. cit.*, p. 239 ; Anne-Marie Meininger, *op. cit.*, p. 349 ; Marie Parmentier, *op. cit.*, p. 318 ; Michel Crouzet, *op. cit.*, p. 374 ; Yves Ansel, *op. cit.*, p. 574.

²⁹ Mariella Di Maio n'a pas annoté non plus la traduction italienne (« Vi presento un audace rompicollo. »), voir *op. cit.*, p. 553.

³⁰ Mechtild Bierbach, *Die Verbindung von Verbal- und Nominalement im Französischen*, Tübingen, Gunter Narr, 1982 n'était pas de grand secours à notre propos.

³¹ Voir *La Folle journée ou le Mariage de Figaro*, dans Beaumarchais, *Œuvres, Édition établie par Pierre Larthomas avec la collaboration de Jacqueline Larthomas*, Paris, Gallimard, 1988, Bibliothèque de la Pléiade, p. 385, acte I, scène II : « [...] trois promotions à la fois : vous, compagnon ministre ; moi, *casse-cou politique*, et Suzon, dame du lieu, l'ambassadrice de poche ; et puis fouette courrier ! » (c'est Figaro qui parle) ; voir aussi Gunnar von Proschwitz, *Introduction à l'étude du vocabulaire de Beaumarchais*, Stockholm, 1956, p. 75. Le *TLF*, s.v. *casse-cou* ne connaît pas ce sens que le *FEW*, t. II, p. 1431b, s.v. *quassare* date de 1835.

³² C'est la seule définition du *Petit Robert* pour l'emploi du mot quand il est appliqué à une personne ; voir *Le Nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Nouvelle édition du Petit Robert de Paul Robert, Texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey*, Paris, Le Robert, 2007, p. 363a.

date celle « d'avant 1837 Fourier » d'après le *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse³³. Or parmi les trois exemples que celui-ci cite sous la définition de « personne téméraire et irréfléchie », seul le premier est valable, les deux autres étant d'un emploi différent. Cette unique occurrence provient de la « Section ébauchée des trois unités externes » de Charles Fourier (1772-1837), parue à titre posthume dans *La Phalange* de 1845³⁴. Si donc la datation prudente du *TLF* qui se base sur l'année de la mort du philosophe est bonne, l'occurrence du *Rouge et le Noir* qui nous occupe n'est-elle pas trop tôt pour être comprise au sens courant d'aujourd'hui ? De plus, ce dernier n'est-il pas un peu imprécis pour le contexte ? N'aurait-on pas une autre solution, qui nous permette de comprendre plus nettement le propos du jeune noble ?

Si l'on vérifie les deux autres occurrences que sous la définition de « personne téméraire et irréfléchie » Pierre Larousse a tirées d'un autre ouvrage (1822) de Charles Fourier³⁵ et d'un roman (1846) d'Eugène Sue³⁶, le substantif y désigne plutôt un « homme chargé de monter les chevaux difficiles pour le dompter ». Cette acception est datée par le *TLF* de 1798, c'est-à-dire qu'elle est attestée depuis la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*³⁷ et elle est la seule connue d'autres dictionnaires de l'époque³⁸.

³³ Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1866-1876, 15 vol., t. III, p. 504c.

³⁴ Voir « Section ébauchée des trois unités externes », dans *La Phalange, Revue de la science sociale*, XIV^e année, 1^{re} série in-8, t. I, Premier semestre 1845, p. 26 : « La Banqueroute en *Casse-cou* : celle de certains débutants joueurs à quitte ou double, gens qui vont à bride abattue, brassant et spéculant sans rime ni raison, faisant une dépense énorme et tranchant du grand pour usurper d'emblée un crédit provisoire qu'on se ménage au moyen de quelques sacrifices cachés. Ces casse-cous, une fois engagés, accumulent sottise sur sottise, et finissent d'ordinaire par une fugue. L'affaire est excusée comme barbouillage, et facile à accommoder, en ce qu'elle prête à la plaisanterie comme la précédente [= la « banqueroute enfantine »]. / Ces casse-cous sont fort communs en France, où ils sont décorés du nom de spéculateurs. » (souligné par l'auteur). Larousse cite la dernière phrase de la citation.

³⁵ Voir Charles Fourier, *Traité de l'association domestique-agricole*, t. I, Paris, Bossange et Mongie, Londres, Bossange, 1822, p. 450 : « C'est sur de pareilles données bien exposées, qu'on aurait pu exciter un monarque despote, comme Bonaparte, à brusquer l'essai du ménage centigyne, qui est la plus belle manœuvre de casse-cou qu'on puisse imaginer en politique sociale, car elle va au but en moins de trois mois. Je l'ai prouvé 346 1/2 : les casse-cous arrivent plus vite au but que les méthodistes, et surmontent bien mieux les obstacles. » Le passage que j'ai souligné correspond à la citation de Larousse. Le sens du mot se comprend mieux à la page 346 : « En 1799, l'envoyé des Mamelucks à Londres, Elphi-Bey, avait à sa suite un nègre, *hardi cavalier, mais sans principes, vrai casse-cou*. Elphi-Bey entendit parler d'un beau cheval, si fougueux, si indomptable, que les plus fameux écuyers de Londres n'avaient pu parvenir à le monter. Elphi-Bey se flatta que son nègre en viendrait à bout. Les paris s'ouvrent ; les hommes de l'art s'assemblent ; on amène le Bucéphale, et malgré sa violente résistance, on voit le nègre, après un quart d'heure de combat, dompter le terrible coursier, à la barbe de tous les virtuoses du pays, fort scandalisés qu'un casse-cou d'Éthiopie, un roturier en équitation, fût plus habile que les fameux écuyers de Londres, qui avaient épuisé sur ce cheval toutes les ressources de l'art, et déclaré l'impossibilité. » (seul le dernier souligné est de l'auteur).

³⁶ Voir Eugène Sue, *Martin l'enfant trouvé, ou Les Mémoires d'un valet de chambre*, t. I, Amsterdam, Beek, 1846, p. 50 (il s'agit de Dumolard qui monte sur un « double poney bai, d'une force herculéenne, membré comme un cheval de brassier ») : « Puis, s'adressant au piqueur qui venait de rejoindre ses chiens de l'autre côté de l'arbre, Dumolard lui cria : / *Eh ! mon brave ? Est-ce que je ne trouverai pas un autre passage ? Je ne suis pas un casse-cou moi !* » Le passage que j'ai souligné correspond à la citation de Larousse.

³⁷ *Op. cit.*, t. I, p. 203a : « dans les Manéges et chez les Maquignons, Les gens employés à monter les chevaux jeunes ou vicieux. »

Cependant, le *TLF* nous apprend en outre que par extension, le mot signifie « cavalier ayant plus d'audace que d'adresse » depuis 1835, à savoir depuis la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*³⁹. Naturellement, ces dates ne sont pas définitives et la frontière entre les deux sens n'est pas toujours étanche. En témoigne la définition « troupes de cavaliers intrépides » que Pierre-Claude-Victoire Boiste donne à notre terme dans son *Dictionnaire universel de la langue française* entre 1803⁴⁰ et 1829⁴¹. Le noyau sémantique me paraît être « cavalier qui a l'audace de monter et de dompter un cheval difficile avec sa témérité plutôt que par sa technique ». Le personnage ainsi caractérisé s'oppose à un écuyer qui maîtrise l'art de l'équitation avec perfection et qui tient pour une catégorie inférieure le *casse-cou* qui est loin d'avoir toutes les bonnes manières que l'on apprend en manège. Cette opposition est bien dessinée dans le passage du *Traité de l'association domestique-agricole* de Charles Fourier que j'ai cité en note et où l'on voit un Éthiopien, « hardi cavalier, mais sans principes, vrai *casse-cou* », dompter un cheval fougueux alors que les cavaliers anglais de distinction n'y ont pas réussi. Ce contraste se retrouve chez Stendhal au moins deux fois : dans le chapitre VII du livre premier de *La Chartreuse de Parme*⁴² et dans la scène du *Rouge et le Noir* qui nous occupe. Dans celle-ci, le comte de La Mole, « élégant par excellence⁴³ » et possédant toutes les qualités d'un parfait écuyer, utilise le mot *casse-cou*, mot qui pour lui n'a qu'un sens péjoratif. De plus, il l'attribue avec moquerie à Julien qui, malgré son ignorance en matière, a osé monter à cheval, quitte à tomber et à risquer d'être écrasé par les tilburys qui passent. Sa raillerie est d'autant plus mordante que le cheval qu'il lui prête est loin d'être indomptable. Si mon interprétation n'était pas une pure aberration, elle montrerait qu'une connaissance lexicale précise ne serait pas inutile pour une bonne compréhension de la courte réplique de Norbert. S'il y avait une note sur *casse-cou* dans les éditions, les lecteurs pourraient se représenter un peu mieux la scène et imaginer un peu plus concrètement quelle était la réaction de Mathilde et de Julien que n'a pas décrite l'auteur.

* * *

³⁸ Voir par exemple Claude-Marie Gattel, *Dictionnaire universel de la langue française*, Lyon, Lugué et Cellard, 1827, 2 vol., t. I, p. 238b, s.v. *brise-cou* et François Raymond, *Dictionnaire général de la langue française et vocabulaire universel des sciences, des arts et des métiers*, Paris, André, Crochard et Levraut, 1832, 2 vol., t. I, p. 252a.

³⁹ *Op. cit.*, t. I, p. 269a : « dans les Manèges et chez les Maquignons, se dit Des gens employés à monter les chevaux jeunes ou vicieux ; et quelquefois, par extension, d'Un homme qui monte à cheval avec plus de hardiesse que d'habileté. *Cet homme n'est pas bon écuyer, ce n'est qu'un casse-cou.* » (souligné par l'auteur).

⁴⁰ Paris, Desray, 1803, p. 73a : « ceux qui montent les jeunes chevaux vicieux » et « troupes de cavaliers intrépides. (*nouveau*) » (souligné par l'auteur). Le *FEW*, t. II, p. 1431b, s.v. *quassare* considère que cette définition est la première attestation du sens de « cavalier qui a plus de hardiesse que d'habileté ».

⁴¹ Paris, Verdière, 1829, p. 116b.

⁴² Voir *La Chartreuse de Parme*, *Texte établi, présenté et annoté par Philippe Berthier*, ORC, t. III (tirage de 2014), p. 259, où l'on assiste à l'étonnement de la duchesse d'A*** face à Fabrice : « Elle l'avait envoyé à Naples avec la tournure d'un *hardi casse-cou* ; la cravache qu'il portait toujours alors semblait faire partie inhérente de son être : maintenant il avait l'air le plus noble et le plus mesuré devant les étrangers, et dans le particulier, elle lui trouvait tout le feu de sa première jeunesse. »

⁴³ Selon l'expression de l'abbé Pirard, voir *Le Rouge et le Noir*, édition originale, t. II, chapitre I, p. 12.

Une autre réplique du comte de La Mole contient aussi un mot remarquable. Il s'agit du verbe transitif *embourser* au sens figuré de « recevoir (quelque chose de désagréable), encaisser⁴⁴ » qui apparaît au chapitre IV « L'hôtel de La Mole » du tome second du *Rouge et le Noir*. Dans cette prestigieuse maison, après le dîner, Julien assiste à une discussion du groupe formé par Norbert, Mathilde, le marquis de Croisenois, le comte de Caylus, le vicomte de Luz, etc. Quand y arrive Descoulis, le comte fait la remarque suivante :

– Cet homme a manié des millions, dit Norbert, et je ne conçois pas qu'il vienne ici *embourser* les épigrammes de mon père, souvent abominables. Combien avez-vous trahi de fois vos amis, mon cher Descoulis ? lui criait-il, l'autre jour, d'un bout de la table à l'autre⁴⁵.

Parmi les éditions consultés⁴⁶, seule Marie Parmentier⁴⁷ a mis une note sur le verbe que j'ai souligné. Elle l'a traduit par « mettre dans sa bourse, encaisser de l'argent » en renvoyant au *TLF*. Il est vrai que, puisque le comte de La Mole a commencé par dire que Descoulis avait « manié des millions », le mot qui nous intéresse pourrait avoir ce sens par association d'idées. Mais son complément étant « les épigrammes » du marquis, on peut se demander comment l'éditrice a compris « mettre les épigrammes dans sa bourse ». Même s'il y a un jeu de mots, ne devrait-on pas attribuer à *embourser* une autre acception ?

Si l'on consulte l'article *embourser* du *TLF*, on constate que le rédacteur de la partie synchronique a ajouté à la signification de « mettre dans sa bourse, encaisser de l'argent⁴⁸ » un autre emploi, qu'il appelle « par métaphore » sans donner de définition. Pour cet emploi, il cite un exemple du *Voyage en Italie* (1866) d'Hippolyte Taine⁴⁹ et un autre du *Rhône mon fleuve* (1944) d'Alexandre Arnoux. Malheureusement la partie diachronique ne dit pas depuis quand il est attesté. Ni l'article *byrsa* (t. I, p. 668b) du *FEW* ni le *Dictionnaire de l'Académie française* entre 1694 et 1878 ne connaissant le sens figuré, il faut le chercher dans d'autres instruments. D'après mon enquête sommaire, le premier lexicographe à l'avoir relevé est Victor Verger qui, en 1832, dans son *Dictionnaire abrégé de l'Académie française avec tous les mots*

⁴⁴ Si Stendhal n'a pas utilisé le verbe *encaisser* au sens figuré de « recevoir (des coups, un soufflet, etc.) », c'est que cet emploi n'est connu que depuis 1867 si l'on en croit le *TLF*, s.v. *encaisser*.

⁴⁵ *Le Rouge et le Noir*, édition originale, t. II, chapitre IV, p. 49.

⁴⁶ Jules Marsan, *op. cit.*, p. 49 ; Henri Martineau, édition citée de l'ancienne Pléiade, p. 461 et celle de Garnier, p. 255 ; Victor Del Litto, édition citée de Rencontre, p. 310 ; Pierre-Georges Castex, *op. cit.*, p. 245 ; Anne-Marie Meininger, *op. cit.*, p. 356 ; Michel Crouzet, *op. cit.*, p. 381 ; Yves Ansel, *op. cit.*, p. 580. Quant à Mariella Di Maio, *op. cit.*, p. 560, elle n'a pas non plus annoté la traduction italienne (« e non riesco a capire perché venga qui a *sorbirsi* le frecciate di mio padre, spesso tremende. »).

⁴⁷ Voir *op. cit.*, p. 325.

⁴⁸ Puisqu'il s'agit du verbe transitif, le complément « de l'argent » est de trop dans la définition.

⁴⁹ La phrase citée (« bouffons, flatteurs, gloutons, ils *embourseraient* un coup de pied pour un écu ») étant parue dans la *Revue des deux mondes*, t. LV, le 15 janvier 1865, p. 284, on peut lui donner la date de cette première publication.

nouveaux⁵⁰, cite cet emploi qu'il ne définit pas mais qu'il étaye avec un passage des *Plaideurs* de Racine⁵¹. Plus tard, le *Dictionnaire national ou grand dictionnaire classique de la langue française* de Bescherelle, paru en 1845-1846⁵², enregistre aussi cette acception qu'il ne définit pas non plus mais pour laquelle il donne, outre l'exemple de Racine, une citation du *Quart livre* de Rabelais⁵³. Ces deux occurrences du XVI^e et du XVII^e siècles, ou plutôt l'attestation rabelaisienne et son imitation racinienne⁵⁴, sont reprises par Émile Littré dans l'article *embourser* de son *Dictionnaire de la langue française*⁵⁵, qui de plus y met une définition : « Fig. Embourser des coups de bâton, en recevoir ».

Certes, il y a quelques témoignages de cet emploi au XVIII^e siècle⁵⁶ et au début du XIX^e siècle⁵⁷, mais il me paraît difficile d'imaginer que Stendhal a voulu donner au comte de

⁵⁰ Paris, Pourrat, 1832, 2 vol., t. I, p. 355a.

⁵¹ Voir *Les Plaideurs*, dans Racine, *Œuvres complètes*, t. I, *Théâtre – Poésie, Édition présentée, établie et annotée par Georges Forestier*, Paris, Gallimard, 1999, Bibliothèque de la Pléiade, p. 312, acte I^{er}, scène V, vers 156-158 : « et si dans la Province Il se donnait en tout vingt coups de nerfs de bœuf, Mon Père pour sa part en embourrait dix-neuf. »

⁵² Paris, Simon, 1845-1846, 2 vol., t. I, p. 1101a.

⁵³ Voir François Rabelais, *Le Quart livre, Édition critique commentée par Robert Marichal*, Genève, Droz, 1947, chapitre XVI, p. 95 : « [...] si en tout le territoire n'étoient que trente coups de baston à guainger, il en emboursoit tousjours vingt huit et demy. »

⁵⁴ C'est ce qu'a souligné Georges Forestier dans sa note sur *Les Plaideurs*, *op.cit.*, p. 1390.

⁵⁵ Paris, Hachette, 1873, 4 vol. En revanche, le verbe *embourser* manque au *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* d'Edmond Huguet, Paris, Didier et Champion, 1925-1967, 7 vol.

⁵⁶ Voir Barthélemy Imbert, « Le Pari, conte », dans *Mercure de France* du 2 juin 1781, p. 150 : « [...] mais enfin / Sainflour embourse un coup d'épée. » Par contre, les trois occurrences chez le marquis d'Argenson n'auraient pas pu parvenir à Stendhal de son vivant, car elles ne se trouvent que dans l'édition intégrale de ses *Journal et Mémoires*, voir *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson publiés pour la première fois d'après les manuscrits autographes de la Bibliothèque du Louvre pour la Société de l'Histoire de France par E. J. B. Rathery*, Paris, Renouard, 1859-1867, 9 vol., t. II, p. 275, le 17 septembre 1739 (en parlant du cardinal de Fleury) : « Il [= Chauvelin] a été jusqu'à embourser la haine publique des mauvaises choses dont il n'était pas l'auteur : [...] » ; *ibid.*, t. VI, p. 285, le 12 novembre 1750 : « L'on sait qu'aux dernières délibérations du parlement il y eut des discours fort vifs, que l'abbé de Salaberry, grand ami du contrôleur général, y embourra des reproches accablants [...] » ; *ibid.*, t. IX, p. 385, le 7 janvier 1757 : « Propos du Roi bien dur à embourser et qui devrait faire mourir de honte les officiers des gardes. » Sauf erreur de ma part, les *Mémoires* du marquis d'Argenson parus en 1825 (voir *Mémoires du marquis d'Argenson, ministre sous Louis XV, avec une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, publiés par René d'Argenson*, Paris, Baudouin, 1825, p. 319-320), dont le romancier recommande la lecture dans une chronique de *London Magazine*, ne contiennent pas les passages en question. Voir « Lettres de Paris, par le petit-neveu de Grimm (8) », *London Magazine*, août 1825, dans Stendhal, *Paris-Londres. Chroniques, Édition, présentation et traduction de Renée Dénier*, Paris, Stock, 1997, p. 489 ; dans l'index de l'ouvrage (p. 923b), « ARGENSON Marc Pierre, comte d' » est à lire « ARGENSON René Louis de Voyer de Paulmy, marquis d' ».

⁵⁷ Voir Merville (= Pierre-François Camus), *Lequel des Deux, ou La Lettre équivoque, comédie en un acte et en prose, par P. F. C. Merville, représentée, pour la première fois, sur le Théâtre royal de Cassel, par les Comédiens français de Sa Majesté le Roi de Westphalie, le 24 novembre 1810*, Cassel, Imprimerie royale, 1811, scène V, p. 27 : « sans compter les injures, les gourmades et les coups de bâton qui se distribuaient gratis au parterre, et dont j'embourrai ma bonne part, moi, spectateur bienveillant, moi, pauvre diable, innocent de la mauvaise humeur de ceux-ci et de la brutale impatience de ceux-là... » (le premier soulignage est de l'auteur, le second de moi) ; *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France, par le Rév. Th. Frognall Dibdin, traduit de l'anglais, avec des notes, par G. A. Crapelet*, t. IV, Paris, Crapelet, 1825, p. 252 : « Madame l'aubergiste empocha donc mon argent, et j'embourrai la honte que ce prix exorbitant peut paraître avoir jeté sur moi. » ; *Mémoires relatifs à la famille royale de France, pendant la Révolution, [...] publiés pour la première fois d'après le journal, les lettres et les entretiens de la princesse de Lamballe, par une dame de qualité*, t. I, Paris, Treuttel et Würtz, 1826, p. 277 : « [...] mais M. de Calonne était si convaincu que le vieux renard avait dit vrai, qu'il embourra le mauvais compliment, et ne parla plus de se

La Mole le goût pour une lecture étendue et variée, car ce noble ne vient à la bibliothèque qu'afin d'« étudier un journal, pour pouvoir parler politique le soir⁵⁸ ». Il me semble plus probable que, la pièce de Racine appartenant à la culture élémentaire de la jeunesse de l'époque, ses vers surgissaient facilement dans la conversation du personnage. Comme preuve, on peut se référer à un épisode du jeune Napoléon. Dans les *Chagrins domestiques de Napoléon Bonaparte à l'Isle Sainte-Hélène* attribués à Edwige Santiné⁵⁹, le compilateur Charles Doris⁶⁰ rapporte, en précisant qu'elle est souvent racontée par « Fauvées de Bourienne⁶¹ », une histoire où un des compagnons de Bonaparte a parodié la phrase des *Plaideurs* pour se moquer de sa naissance peu brillante :

Bonaparte se prit un jour de dispute avec un de ses camarades, et encore au sujet de sa naissance. L'écolier ne craignit point de dire à Napoléon. Ton père ? mais ce n'était qu'un sergent ;

Il vous eût arrêté le carrosse d'un prince,
Il vous l'eût pris lui-même ; et si dans la province
Il se donnait en tout vingt coups de nerfs de bœuf,
Ton père, pour sa part, en *emboursait* dix-neuf.

Parodie des Plaideurs de Racine⁶².

Même si l'authenticité de l'anecdote est douteuse, le fait que le compilateur l'ait évoquée comme une scène ayant eu lieu dans la jeunesse de son héros suggère qu'il l'a jugée vraisemblable. On pourrait ainsi imaginer qu'au cours de la soirée avec sa sœur et ses amis, le comte de La Mole se serait souvenu de la même phrase racinienne qu'il avait apprise par cœur. De plus, étant donné que ces vers des *Plaideurs* figurent en épigraphe d'un chapitre de *L'Hermite du faubourg Saint-Germain* de Charles Joseph Colnet du Ravel⁶³, il aurait pu rafraîchir sa mémoire à la lecture de cette publication de 1825.

battre.» (ouvrage de Catherine Hyde traduit de l'anglais par Théod. Liquet selon le catalogue de la Bibliothèque nationale de France).

⁵⁸ *Le Rouge et le Noir*, édition originale, t. II, chapitre III, p. 35. Voir la note d'Yves Ansel sur ce passage dans son édition citée, p. 1072.

⁵⁹ *Chagrins domestiques de Napoléon Bonaparte à l'Isle Sainte-Hélène, précédé de faits historiques de la plus haute importance, Le tout de la main de Napoléon, ou écrit sous sa dictée, Papiers enlevés de son cabinet dans la nuit du 4 au 5 mai 1821, et publiés par Edwige Santiné, ex-buisier du cabinet de Napoléon Bonaparte à Sainte-Hélène, suivi de notes précieuses sur les six derniers mois de la vie de Napoléon*, Paris, Germain Mathiot, 1821 ; le soulignage de la dernière ligne est de l'auteur.

⁶⁰ Selon le catalogue de la Bibliothèque nationale de France.

⁶¹ Sans doute Louis-Antoine Fauvelet de Bourienne, sous le nom de qui on a publié *Mémoires de M. de Bourienne sur Napoléon, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration*, Paris, Ladvocat, 1829-1831.

⁶² *Chagrins domestiques de Napoléon Bonaparte à l'Isle Sainte-Hélène*, *op. cit.*, p. 10, note ; souligné par l'auteur.

⁶³ Voir *L'Hermite du faubourg Saint-Germain, ou Observations sur les mœurs et les usages français au commencement du XIX^e siècle*, t. I, Paris, Pillet aîné, 1825, p. 134, « N^o XII. Manuscrit trouvé dans les papiers du jeune Laclaque, cabaleur dramatique ». L'épigraphe était absente lors de la première publication du conte dans *Journal de Paris*, le 1^{er} octobre 1811.

Cependant, il ne serait pas impossible de proposer une autre interprétation, qui consiste à considérer *embourser* comme un mot d'auteur. Pour utiliser le verbe au sens figuré dans la réplique de son personnage, Stendhal aurait pu s'inspirer d'un passage des *Mémoires* de Saint-Simon. Dans le vingt-neuvième et dernier article du feuilleton « Esquisses de la société parisienne, de la politique et de la littérature », paru dans *New Monthly Magazine* de juillet 1829, il mentionne, parmi les nouveautés, les *Mémoires* de Madame de Barry et ceux d'une femme de qualité, mais il s'empresse d'affirmer que ces deux publications sont « éclipsé[s] par les *Mémoires* du duc de Saint-Simon », qui viennent d'être édités intégralement, et il profite de l'occasion pour rendre hommage à son « style énergique, quoique incorrect⁶⁴ ». Dans cette édition⁶⁵ qui a permis à lire pour la première fois la totalité du manuscrit original, il y a de nombreux passages qui auraient intéressé l'auteur du *Rouge et le Noir*. Il est vrai que Claude Liprandi a proposé comme modèle de Monsieur Descoulis Antoine-Anasthase Roux de Laborie (1769-1840), collaborateur de Talleyrand⁶⁶. Mais pour esquisser ses traits, le romancier aurait pu tirer profit d'autres sources. Entre autres, il se serait peut-être inspiré du portrait de Roquette, évêque d'Autun tel que le décrivait Saint-Simon. Citons le passage d'après l'édition de 1829 :

Il mourut alors un vieil évêque, qui toute sa vie n'avait rien oublié pour faire fortune, et être un personnage. C'était Roquette, homme de fort peu, qui avait attrapé l'évêché d'Autun, et qui à la fin, ne pouvant mieux, gouvernait les états de Bourgogne à force de souplesses et de manège autour de M. le Prince. Il avait été de toutes les couleurs : à madame de Longueville, à M. [le] prince de Conti son frère, au cardinal Mazarin, surtout abandonné aux jésuites. Tout sucre et tout miel, lié aux femmes importantes de ce temps-là, et entrant dans toutes les intrigues ; toutefois grand béat. C'est sur lui que Molière prit son Tartufe, et personne ne s'y méprit. L'archevêque de Reims, passant à Autun avec la cour, et admirant son magnifique buffet : « Vous voyez là, lui dit l'évêque, le bien des pauvres. – Il me semble, lui répondit brutalement l'archevêque, que vous auriez pu leur en épargner la façon. » Il *emboursait* accortement ces sortes de bourrades ; il n'en sourcillait pas, il n'en était que plus obséquieux envers ceux qui les lui avaient données, mais allait toujours à ses fins sans se détourner d'un pas⁶⁷.

Dans la dernière phrase, le verbe *embourser* est employé au sens figuré et son complément d'objet direct est les *bourrades* signifiant « attaque en paroles ou vive repartie⁶⁸ » et non plus les *coups* comme on l'a vu chez Rabelais et Racine. Ce changement

⁶⁴ Stendhal, *Paris-Londres. Chroniques*, traduction citée de Renée Dénier, p. 920.

⁶⁵ *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon sur le siècle de Louis XIV et la Régence, publiés pour la première fois sur le manuscrit original entièrement écrit de la main de l'auteur, par M. le marquis de Saint-Simon*, Paris, Sautet, 1829-1830, 21 vol.

⁶⁶ Voir son article « Sur un personnage de *Rouge et Noir* : Monsieur Descoulis », dans *Le Divan*, 290, avril-juin 1954, p. 362-370 ; voir aussi Pierre-Georges Castex, *op. cit.*, p. 583 ; Anne-Marie Meininger, *op. cit.*, p. 809.

⁶⁷ *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon, op. cit.*, t. V, p. 267.

⁶⁸ Selon la définition d'Émile Littré, s.v. *bourrade* qui cite justement ce passage de Saint-Simon.

n'annoncerait-il pas le propos du comte de La Mole où le complément du verbe est les *épigrammes* de son père ?

Ce qui est intéressant est qu'en réalité, la leçon *emboursait* dans le portrait de Roquette est fautive et qu'il fallait lire *remboursait*, comme on peut le vérifier dans l'édition procurée par Yves Coirault⁶⁹. Cet emploi de *rembourser* est fréquent chez le mémorialiste comme nous l'apprend Pierre Adam dans sa thèse *Contribution à l'étude de la langue des Mémoires de Saint-Simon*⁷⁰. Dans l'édition de 1829-1830, on le rencontrait dans des phrases telles que « Il *remboursait* force sottises », « Boisseuil y *remboursa* deux coups d'épée », « La maréchale d'Estrées [...] en *remboursait* souvent des plaisanteries⁷¹ », etc. Pourquoi Stendhal, grand lecteur de Saint-Simon, n'a-t-il pas choisi *rembourser* dans la réplique du comte de La Mole ? Peut-être parce que le terme *embourser*, employé exceptionnellement (puisqu'il s'agissait d'une leçon erronée qu'a créée l'éditeur) pour qualifier le comportement de l'évêque d'Autun, l'a frappé fort et qu'il a jugé qu'il servirait comme un clin d'œil à ceux qui sauront reconnaître à partir de quelles sources a été construit le personnage de Descoulis.

Sans doute mes remarques s'attachent-elles trop à des « question[s] oiseuse[s] relevant du byzantinisme⁷² » ou sont-elles trop élémentaires pour intéresser les lecteurs qui connaissent tous les détails du *Rouge et le Noir*. Mais il ne serait pas impossible qu'elles conduisent certains d'entre eux à prêter attention au vocabulaire et à se demander si l'emploi de tel ou tel mot n'était pas porteur d'une certaine signification ou intention. Si les trois cas que j'ai examinés rapidement s'avèrent peu significatifs, mes observations inviteront néanmoins les amateurs perspicaces à relever d'autres termes plus remarquables et à mener à bien une réflexion approfondie sur les caractéristiques linguistiques des personnages.

⁶⁹ Voir Saint-Simon, *Mémoires, Additions au Journal de Dangeau, Édition établie par Yves Coirault*, Paris, Gallimard, 1983-1988, Bibliothèque de la Pléiade, 8 vol., t. II, p. 867.

⁷⁰ *Contribution à l'étude de la langue des Mémoires de Saint-Simon, Le vocabulaire et les images*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1920, p. 66.

⁷¹ *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon, op. cit.*, t. II, p. 61 ; t. VII, p. 56 ; t. XI, p. 369 (= édition citée d'Yves Coirault, t. I, p. 430 ; t. III, p. 367 ; t. IV, p. 915).

⁷² Selon l'expression de Victor Del Litto dans sa postface pour *Le Rouge et le Noir* du Cercle du bibliophile, t. II, p. 626.